



Possibilité de reconstruire en zone n2

Par VINCENT13

Bonjour,

J'ai un gros problème, j'ai acheté une maison avec un terrain en zone N2 j'ai demandé un permis pour une extension celui ci m'a été accepté j'avais donc le droit d'agrandir de 75 m2, en démolition une partie de la maison, la toiture et le plancher de la maison qu'il y avait en place.

Nous avons commencé les travaux, lors de la démolition nous nous sommes rendus compte que la maison très vieille était faite de pierres et de terre, de ce fait lorsque nous avons levé la toiture et le plancher quelques jours après tous les murs se sont complètement fissurés et se sont effondrés.

Nous avons donc enlevé tous les gravats.

Une personne de la mairie est passée pour nous dire de tout arrêter que nous n'avions plus le droit de construire, de ce fait j'ai arrêté tout travaux, depuis 15 jours j'essaie de la joindre elle me fait dire qu'elle est soit en réunion soit en rendez vous, je ne sais plus quoi faire, j'ai versé des acomptes aux entreprises tout est arrêté.

Est ce que quelqu'un pourrait me donner des conseils, je suis désamparée, je ne sais plus quoi faire

Merci d'avance